



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Consentement à la vérification d'antécédents judiciaires

POUR ENTRAINEURS ÂGÉS DE 18 ANS ET PLUS

Attention : Ce document constitue un engagement légal. Veuillez le lire attentivement!

Les disciplines du volleyball, volleyball de plage et paravolley sont ci-après « le volleyball ».

Consentement à la vérification d'antécédents judiciaires

J'autorise Volleyball Québec, Volleyball Canada et/ou ses mandataires à procéder à la vérification de mes antécédents judiciaires et à inscrire à mon dossier les antécédents qui ont ou qui pourraient avoir un lien avec mes activités au sein de Volleyball Québec. Volleyball Québec informera d'office Volleyball Canada de tels antécédents et lorsque pertinent le RSEQ, l'APAVQ et tout club ou mandataire sportif de programme Sport-études auquel le membre est associé.

IMPORTANTES TÂCHES ADDITIONNELLES POUR LES ENTRAINEURS ET LES ARBITRES :

En vertu de la POLITIQUE SUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES adoptée par le conseil d'administration de Volleyball Québec le 10 septembre 2015 :

- Considérant que les entraîneurs aient une position d'autorité auprès d'une clientèle vulnérable, c'est-à-dire des mineurs, tout membre entraîneur doit, fournir sa preuve de vérification judiciaire une fois aux trois (3) ans. L'entraîneur a la responsabilité de faire produire cette preuve à ses frais à son poste de police local. Une preuve de vérification datant d'au plus 3 ans doit être remise à son club avant le 1^{er} décembre*¹ de chaque année. Le responsable du club remettra les preuves de vérification d'antécédents de ses entraîneurs à Volleyball Québec pour le 10 décembre*¹ de chaque année. Vous pouvez aussi utiliser le [service en ligne](#) suivant et le résultat sera envoyé directement à Volleyball Québec.

*¹ Si l'affiliation du membre entraîneur est effectuée après le 1^{er} décembre, le formulaire doit être envoyé par le responsable de club à Volleyball Québec (cdaoust@volleyball.qc.ca) dans un délai de 3 jours.